

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 04 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq et le quatre du mois de février, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND.
Mme Eva GERAUD.

Participant à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
Lieutenant-colonel Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5 / votants : 5.

Date de la convocation : 28 janvier 2025.

RAPPORT N°004/BUR-01/2025

OBJET : Construction CSP Castres – demande de subvention FNADT – Actualisation du plan de financement

Par délibération du 2 avril 2024, le bureau du conseil d'administration a validé le plan de financement prévisionnel du projet de construction du CSP de Castres et des locaux du groupement territorial sud. Après dépôt du dossier de demande de subvention en date du 28 mars 2024 et suite à un échange avec les services instructeurs de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), le plan de financement a été modifié par délibération du bureau du 6 novembre 2024.

Au mois de décembre dernier, un nouvel arbitrage est intervenu par les services de l'État. Il conduit à ce que la subvention est finalement accordée au titre du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) et non plus de la DSIL. Si le montant des dépenses subventionnables et le montant de la subvention sont restés identiques (de même que le taux), une modification de phasage intervient et il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération à la demande du service instructeur.

Le plan de financement actualisé est en annexe.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu la délibération du conseil d'administration n°039 en date du 12 juillet 2024 portant délégations au bureau du conseil d'administration,

- vu la délibération du du bureau du conseil d'administration n°021 en date du 2 avril 2024 validant le plan de financement prévisionnel,

- vu la délibération du du bureau du conseil d'administration n°049 en date du 6 novembre 2024 actualisant le plan de financement prévisionnel,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider l'actualisation du plan de financement définitif sur projet de construction du CSP de Castres ;
- d'autoriser le président du CASDIS à négocier et à signer tous documents nécessaires à l'obtention de la subvention.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

*Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP **7007 - 31068** TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Dépenses (HT)		Recettes (HT)			
Poste	Montant (HT)	Poste	Montant (HT)	Part	Taux subvention
Tranche 1					
Gros œuvre (1)	1 058 018,00 €	FNADT	1 000 000,00 €		21,65 %
Charpente / Couverture (2)	1 132 007,00 €				
Honoraires AMO	218 362,00 €				
Honoraires MOE	530 995,00 €				
Étude de sol	15 000,00 €				
Géomètre	10 000,00 €				
Bureau de contrôle	20 230,00 €				
SPS	24 473,00 €				
OPC	39 212,00 €				
Serrurerie (3)	82 262,00 €				
Menuiseries extérieures (4)	169 868,00 €				
Plâtrerie (5)	273 995,00 €				
Peinture (6)	57 742,00 €				
Carrelage / Faïence (7)	202 960,00 €				
Soldes souples (8)	10 148,00 €				
Menuiseries intérieures (9)	121 995,00 €				
Plomberie CVC (12)	626 847,00 €				
Ascenseur (13)	25 456,00 €				
Sous-total subventionnable - Tranche 1	4 619 570,00 €	Sous-total ressources externes - Tranche 1	1 000 000,00 €		21,65 %
Tranche 2					
Traitement façades (10)	48 710,00 €	FNADT	50 000,00 €		2,57 %
Électricité (11)	470 117,00 €				
Pylône (14)	43 600,00 €				
VRD / Espaces verts (15)	1 350 719,00 €				
Frais de raccordement	35 000,00 €				
Sous-total subventionnable - Tranche 2	1 948 146,00 €	Sous-total ressources externes - Tranche 2	50 000,00 €		2,57 %
Total subventionnable	6 567 716,00 €	Total ressources externes	1 050 000,00 €	13,77 %	15,99 %
Divers	1 055 331,00 €	Emprunt	6 500 000,00 €	85,27 %	
		Ressources propres	73 047,00 €	0,96 %	
Total non subventionnable	1 055 331,00 €	Total ressources propres et emprunt	6 573 047,00 €	86,23 %	
Total opération	7 623 047,00 €	Total opération	7 623 047,00 €	100,00 %	